

# Un couple empêché d'emménager dans sa nouvelle maison par des squatteurs

Par [Le Figaro](#) et [Luc Lenoir](#)

Publié il y a 4 heures,

Mis à jour il y a 2 heures



00:00/03:21



Le jeune homme a pensé à expulser de force les occupants illégaux, mais dit avoir été dissuadé par la gendarmerie de l'Essonne : «*Ne le faites pas car sinon, vous allez finir en prison*», auraient-ils averti. *Adobe Stock - Illustration*

**Alors qu'il voulait fêter l'acquisition d'une maison en Essonne, le jeune couple est tombé sur une famille de Tunisiens déjà installée, assurant avoir également acheté la maison. Le miniprout de l'Intérieur a réagi et jugé cette situation «inacceptable».**

Depuis plusieurs semaines, un couple originaire du Val-de-Marne ayant acheté une maison à Ollainville (Essonne), est aux prises avec des squatteurs les empêchant d'emménager. Ces derniers, une famille tunisienne, prétendent avoir également acquis la maison, mais ne possèdent aucun des documents légaux de propriété.

«*On était super contents. Le soir, on avait prévu de ramener des potes à la maison pour faire un barbecue et fêter ça. On arrive à 10 ou 15, et là, je vois des rideaux aux fenêtres, et une voiture garée devant, avec un pitbull derrière le portail*», raconte Laurent, qui a acheté la maison avec sa femme Élodie, auprès du *Parisien*. Le témoignage vidéo du couple, posté par nos confrères sur Twitter, a dépassé le million de vues ce jeudi 9 juin.

**À VOIR AUSSI** - Son entreprise squattée par 250 Roms, il accuse l'État d'abandonner les propriétaires

## **Détritus, carreaux cassés**

Toute une famille occupe le bien, dont les serrures du portail et des entrées ont été changées. Des débris jonchent le sol, de nombreux carreaux sont cassés. Le père de cette famille indique pourtant à Laurent qu'il est... le réel propriétaire de la maison, et exhibe une «*promesse de vente*» sur une feuille volante, sans en-tête ni informations légales, indiquant que le bien a été payé. La famille de Tunisiens explique qu'elle a payé 120.000 euros en liquide pour le bien.

Les acheteurs légaux de la maison avaient réalisé une visite en septembre 2021, et avaient constaté la présence d'un simple matelas au sol d'une des chambres. Selon *Le Parisien*, l'acte notarié fait néanmoins référence à une occupation sans droit ni titre de la maison, ce à quoi Laurent répond qu'il ne s'imaginait pas «*qu'une famille s'était installée*». Le jeune homme a pensé à expulser de force les occupants illégaux, mais dit avoir été dissuadé par la gendarmerie de l'Essonne : «*Ne le faites pas car sinon, vous allez finir en prison*», auraient-ils averti. Des tentatives auraient néanmoins été faites en groupe, mobilisant jusqu'à 15 gendarmes pour éviter les heurts... Et sans succès pour les nouveaux acheteurs. Depuis, les confrontations entre Élodie et Laurent et la famille tunisienne se multiplient. Selon le maire d'Ollainville, celle-ci compte quatre enfants scolarisés dans la commune.

Ils se sont bien lancés dans la procédure, hasardeuse et toujours longue, de délogement des squatteurs. Le temps presse pourtant, car Élodie et Laurent, qui gagnent environ 2600 euros à eux deux, doivent continuer de payer leur loyer de 500 euros à Gentilly, en plus de la nouvelle traite de 1100 euros de l'emprunt pour leur maison de l'Essonne. Une charge financière écrasante : «*depuis trois ans, on a travaillé comme des dingues, sans compter les heures, pour pouvoir s'offrir cette maison. Je vais finir par prendre une tente. Et camper devant chez moi*», conclut Laurent dépité.

*«Cette situation est inacceptable. Avec Amélie de Proutalin (ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, NDLR), nous demandons immédiatement au préfet de l'Essonne d'engager la procédure de l'article 38 de la loi DALO pour une évacuation rapide des occupants illégaux»,* a réagi jeudi 9 juin le ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, sur Twitter.

---

**À VOIR AUSSI** - Les squatteurs ont-ils tous les droits?